1.—Compteurs d'électricité et de gaz en usage, années terminées le 31 mars 1946-1955

Année	Compteurs d'électricité	Compteurs de gaz					
		Gaz industriel	Gaz naturel	Gaz de pétrole	Total		
1946	2, 459, 672	550, 949	215,330	1,651	767, 934		
	2, 647, 040	560, 046	225,952	1,725	787, 727		
	2, 746, 685	587, 629	217,068	1,046	805, 746		
	2, 972, 725	600, 923	227,393	4,006	832, 325		
	3, 188, 013	606, 395	239,448	3,841	849, 688		
1951	3,405,432	610,096	252,468	33	862,602		
	3,590,422	609,262	263,130	68	872,465		
	3,779,739	599,140	277,248	1,270	877,663		
	3,967,952	593,698	298,166	429	892,297		
	4,175,534	420,432	486,768	536	907,736		

¹ Statistique de Terre-Neuve comprise depuis 1950.

La loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz (3–4 Elizabeth II, chap. 14) a remplacé en 1955 la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides de 1907. En vertu de ses dispositions, l'énergie électrique et les fluides, liquides ou gazeux, ne peuvent être exportés et le gaz ne peut être importé sans permis. Les exportations totales d'énergie électrique durant l'année terminée le 31 mars 1955 s'établissent à 3,390,329,790 kWh. Il s'est fait également une faible exportation de gaz naturel et de pétrole brut.

Section 4.—Brevets d'invention, droits d'auteur et marques de commerce*

Les brevets d'invention sont assujétis aux dispositions de la loi en vigueur depuis 1935 sur les brevets (S.R.C. 1952, chap. 203). Les demandes de protection à ce sujet doivent être adressées au commissaire des brevets, Ottawa.

2.—Demandes et attributions de brevets d'invention, etc., années terminées le 31 mars

Détail	1951	1952	1953	1954	1955
Brevets d'invention demandés Nombre Brevets attribués " Attribués à des Canadiens " Caveats accordés " Cessions de brevets " Honoraires encaissés net \$	14,324	15, 448	16, 405	18,565	19, 44
	8,461	9, 516	9, 700	9,414	10, 28
	627	708	742	606	576
	391	253	243	288	33
	11,437	11, 621	12, 525	13,127	20, 06
	661,069	728, 241	756, 714	847,874	1, 086, 27

Le nombre de brevets canadiens accordés a augmenté assez régulièrement d'une année à l'autre, à compter du début du siècle (4,522) jusqu'à 1923 (12,452); depuis dix ans, il demeure entre 6,500 et 10,000. Sur les 10,282 brevets accordés en 1954–1955, 7,719 ou 75 p. 100 l'ont été à des Américains, 570 à des Canadiens et 1,009 à des résidents du Royaume-Uni ou d'autres pays du Commonwealth. Les Français en ont obtenu 190; es Suisses, 166; les Hollandais, 191; les étrangers d'autres pays, 437.

Les reproductions imprimées des brevets accordés depuis le 1er janvier 1949 peuvent être obtenues à prix modique. La Gazette du Bureau des brevets en donne un résumé.

On peut consulter les brevets d'origine canadienne et étrangère à la bibliothèque du Bureau des brevets. Cette dernière possède des archives sur les brevets d'origine britannique et mémoires descriptifs abrégés depuis 1617, ainsi que sur ceux des États-Unis, depuis 1872, de même que beaucoup de brevets, d'index, de journaux et de rapports d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, de l'Inde, du Pakistan, de la France, de la Belgique, de l'Autriche, de la Norvège, du Mexique, de l'Italie, de la Suède, des Pays-Bas, de la Suisse, du Japon, de la Corée et du Brésil.

^{*}Le commissaire des brevets, J. W. T. Michel, a revu la matière concernant les brevets d'inyention et les droits d'auteur, tandis que le registraire des marques de commerce, J. P. McCaffrey, secrétariat d'État, Ottawa, a revisé celle qui concerne les marques de commerce.